



RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2024, action des Chambres d'agriculture

chambres-agriculture.fr



**CHAMBRES
D'AGRICULTURE**

AVANT-PROPOS

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs vers la transition des pratiques agricoles en visant une diminution de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires, tout en préservant la compétitivité technique et économique des exploitations agricoles. Ce rapport présente les actions conduites par le réseau des Chambres d'agriculture concernant le sujet de la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires.

Conformément aux dispositions du code rural sur les missions des Chambres d'agriculture, Chambres d'agriculture France rend compte annuellement des actions conduites par les Chambres d'agriculture pour accompagner la diminution de l'usage et de l'impact des produits phytosanitaires. Ce document présente donc les actions du réseau des Chambres d'agriculture sur cette thématique pour l'année 2024.

Après avoir reprecisé les enjeux et le contexte, ce rapport est structuré autour des différentes missions suivantes :



Accompagnement des agriculteurs sur les questions techniques ou réglementaires



Formation des agriculteurs et des conseillers



Outil de transfert et de communication aux agriculteurs



Recherche et développement



Référence et outils pour les conseillers



Les liens présents au fil de ce document sont cliquables.

SOMMAIRE

Enjeux, contexte et plan global phytosanitaires p.4
des Chambres d'agriculture

Note méthodologique p.5

1.

Accompagner les agriculteurs

p.6

4.

Recherche et développement

p.23

2.

Formation des agriculteurs
et des conseillers

p.14

5.

Références et outils
pour les conseillers

p.27

3.

Communication et transfert
auprès des agriculteurs

p.18



ENJEUX, CONTEXTE ET PLAN GLOBAL PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

D'après l'article L513-2 - 14° du Code Rural et de la Pêche Maritime, Chambres d'agriculture France rend compte des actions menées par les établissements du réseau pour accompagner et promouvoir la réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytopharmaceutiques, dans le cadre d'un rapport remis chaque année aux Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement.

Les Chambres d'agriculture couvrent un périmètre très large d'actions :

- Des projets de recherche et d'expérimentation de solutions nouvelles qui vont jusqu'à l'accompagnement des agriculteurs par des actions individualisées de conseil.
- La réalisation d'actions de formation auprès des agriculteurs et des conseillers
- L'information sur la situation sanitaire des cultures mais aussi sur les solutions alternatives aux produits phytosanitaires disponibles et d'accompagnement de collectifs d'agriculteurs.

Ces missions peuvent être intégrées au plan Ecophyto ou se faire en parallèle, en bénéficiant ou non de cofinancements publics.

Ce rapport donne une visibilité sur les actions conduites sur ces différents périmètres d'intervention par le réseau des Chambres d'agriculture en 2024. Il identifie l'impact de ces actions au travers du nombre d'agriculteurs touchés et donne à voir les moyens engagés par les Chambres d'agriculture sur ces missions.

UNE STRATÉGIE SUR LES PHYTOSANITAIRES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UNE ACTION COHÉRENTE AU SEIN DU RÉSEAU

Au-delà de la mission du réseau des Chambres d'agriculture désormais inscrite dans le Code Rural, et afin de mobiliser l'ensemble des actions réalisées pour accompagner les agriculteurs dans leurs transitions, les Chambres d'agriculture se sont dotées d'une stratégie sur les produits phytosanitaires nommée Plan global phytosanitaires des Chambres d'agriculture, stratégie validée par les instances de Chambres d'agriculture France en décembre 2018. Cette stratégie vise à donner une cohérence d'ensemble aux actions conduites au sein du réseau des Chambres d'agriculture, de renforcer l'accompagnement des agriculteurs au travers du conseil individuel et collectif, et de la formation tout en mutualisant les ressources et les compétences du réseau.

De plus, une des ambitions du projet stratégique du réseau des Chambres d'agriculture est d'accompagner tous les types d'agriculture et tous les agriculteurs dans les transitions agricoles vers la multi-performance de leur exploitation.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

DONNÉES COLLECTÉES

Les informations présentes dans ce rapport ont été collectées via une enquête envoyée auprès des référents régionaux ou départementaux des Chambres d'agriculture en charge des sujets sur la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires.

Le questionnaire est articulé autour de plusieurs thématiques :

- Le conseil individuel et en collectifs à l'usage des produits phytosanitaires ;
- La formation des agriculteurs et des conseillers ;
- Le transfert et la communication des méthodes alternatives
- La recherche et le développement avec le volet expérimentation ;
- Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) et les références produites sur le terrain.

L'ensemble des indicateurs demandés pour les actions 2024 sont collectés depuis 2019, avec l'ajout ponctuel chaque année de nouveaux indicateurs jugés pertinents. Cela permet sur certains indicateurs de faire état de l'évolution des actions menées par les Chambres d'agriculture sur le volet de la réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires.

PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATION DES DONNÉES COLLECTÉES

Plusieurs modalités d'organisation existent au sein du réseau des Chambres d'agriculture. Toutes les régions ont répondu à l'enquête mais certains départements ne réalisent pas l'ensemble des champs couverts par ce rapport. Dans le rapport, pour chaque indicateur, il est précisé le nombre de départements concernés. A noter que l'Île-de-France compte pour 4 départements, Paris et les 3 départements de la petite couronne ayant une activité agricole très limitée. Les résultats portent donc sur 96 départements dont 5 départements d'Outre-Mer. Les activités d'accompagnement des actions à la réduction des produits phytosanitaires en Outre-Mer ayant été très peu suivies par les Chambres d'agriculture, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Mayotte ne sont pas représentés dans les résultats de ce rapport. Les informations et données chiffrées peuvent ainsi être inférieures aux résultats réels.

L'ensemble des actions des Chambres d'agriculture s'inscrivent dans la Stratégie Ecophyto 2030 portée par les ministères en charge de l'Agriculture et l'Alimentation, l'Environnement, la Santé et la Recherche et Enseignement supérieur.





1. ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS SUR LES QUESTIONS TECHNIQUES OU RÉGLEMENTAIRES

Le réseau des Chambres d'agriculture est un acteur majeur pour l'accompagnement des agriculteurs sur la conduite de leurs cultures dans un cadre individuel et collectif. Cet encadrement, réalisé pendant la campagne et en interculture, permet de guider à différents niveaux les agriculteurs :

- **Coconstruire**, dans un cadre collectif, des systèmes de productions économes en produits phytosanitaires et performants économiquement. C'est par exemple le cas dans les **groupes DEPHY, 30000, GIEE** mais aussi dans certains groupes de développement centrés sur la diminution de l'usage des produits phytosanitaires.
- **Partager collectivement** les choix culturaux réalisés, les réussites, les échecs mais aussi les **expérimentations** à petites échelles réalisées par les agriculteurs. Ces objectifs sont le cœur des fonctionnements en collectif des Chambres d'agriculture, qu'ils soient cofinancés par des financements publics ou non.
- Répondre et accompagner sur des **problématiques propres** à l'agriculteur au travers d'un conseil individualisé, qu'il soit ponctuel ou à travers un accompagnement sur l'année.



Pour accompagner en individuel ou en collectif les agriculteurs,

902 conseillers

de Chambres d'agriculture sont titulaires de leur Certiphyto conseil.



Les Chambres d'agriculture mobilisent des profils mixtes, avec

près de **90%** des formateurs au Certiphyto

qui sont également détenteur du Certiphyto Conseil, ce qui leur permet d'accompagner techniquement les agriculteurs sur cette thématique.

1.1 Accompagnement individuel

Données collectées auprès de 81 départements

Toutes les Chambres, sauf la Guyane et Mayotte, sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Cet agrément permet de réaliser des conseils spécifiques ainsi que des conseils stratégiques à l'utilisation des produits phytosanitaires.

81 départements bénéficient via leur Chambre départementale ou régionale de l'agrément «multi-sites» porté par Chambres d'agriculture France. Ces Chambres sont donc suivies par une démarche interne de suivi et de surveillance du référentiel phytosanitaire à échelle nationale, pilotée par Chambres d'agriculture France. Les autres Chambres sont couvertes par un agrément propre.

En 2024, près de 5000 conseils spécifiques ou dits "de préconisation ont été délivrés" par les Chambres d'agriculture.

1.2 Accompagnement collectif

Données collectées auprès de 74 départements

Les Chambres d'agriculture sont pleinement engagées dans les démarches collectives visant à diminuer l'usage et les impacts des produits phytosanitaires. Les types de collectifs sont diversifiés : groupes de développement ou groupes d'innovation, DEPHY FERME, 30000, GIEE travaillant sur la réduction des produits phytosanitaires.

Le Ministère en charge de l'agriculture délègue à Chambres d'agriculture la mise en œuvre du programme d'action du dispositif **DEPHY** au travers de la **Cellule d'Animation Nationale (CAN) DEPHY ECOPHYTO**. Cette cellule est rattachée à Chambres d'agriculture France à titre fonctionnel et opérationnel. A ce titre, Chambres d'agriculture France mobilise un service dédié de 10 ETP en charge du pilotage opérationnel et de la gestion administrative du dispositif DEPHY, incluant les deux sous-réseaux FERME et EXPE. Cette mission est conduite en étroite collaboration avec l'animation régionale Ecophyto.



Pour l'accompagnement en collectifs d'agriculteurs, les Chambres d'agriculture mobilisent depuis 2019 sur 90 départements .



L'ensemble des informations sur les collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie est disponible sur le site collectifs-agroecologie.fr, notamment sur la carte interactive qui permet de localiser les différents collectifs.

Une carte centrée sur DEPHY est également disponible : ecophytopic.fr/dephy/carte-interactive-dephy



Evolution des collectifs travaillant à la réduction des phytosanitaires, des agriculteurs accompagnés et des ETP mobilisés entre 2019 et 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de collectifs	965	818	743	590	775	654
Dont DEPHY FERME	158	156	147	122	105	108
Dont GIEE phyto	148	113	105	85	79	73
Dont Groupes 30 000	191	207	211	123	108	85
Dont autres collectifs travaillant sur la conduite des cultures	468	342	280	260	483	388
Agrs accompagnés	24 000	14 000	17 000	10 800	14 389	9 618
Dont DEPHY FERME	1 897	1 800	1 600	1 600	986	1 209
Dont GIEE phyto	N/A	N/A	N/A	N/A	1 207	886
Dont Groupes 30 000	2 800	N/A	N/A	N/A	1 366	1 042
Dont autres collectifs travaillant sur la conduite des cultures	18 648	N/A	N/A	N/A	10 830	6 481
ETP	N/A	243	223	148	168,7	122,33
Dont DEPHY FERME	N/A	78	73,5	61	40,9	53,4
Dont GIEE phyto	N/A	17	24	12	17,6	10,2
Dont Groupes 30 000	N/A	61	42	25	24,5	15,4
Dont autres collectifs travaillant sur la conduite des cultures	100	87	84	50	85,7	43,3

Détail des groupes de développement et d'accompagnement à la réduction des usages de produits phytosanitaires portés en 2023 par le réseau des Chambres d'agriculture.

Filières de travail	Nb de groupes	Agriculteurs accompagnés	Nb d'animateurs	ETP engagés
Grandes Cultures / Polyculture Elevage	448	7 362	287	80,4
Maraîchage	33	346	28	7,04
Viticulture	118	1 305	81	21,4
Arboriculture	45	481	29,5	11,7
Horti/Pépi	2	20	2	0,03
Cultures tropicales	1	9	1	0,5
Agroforesterie	1	10	2	0,4
Autres filières et multi-filières	3	33	3	0,9
TOTAL	651	9 566	433,5	122,5

QUELQUES EXEMPLES DE DÉMARCHES LOCALES :



EN BRETAGNE

Le réseau CATAE Bretagne - Coopération pour l'Appui à la Transition AgroEcologique

est un groupe de référents régionaux issus de structures différentes et engagés pour développer l'agroécologie et les collectifs agricoles. Il rassemble de nombreux acteurs locaux : Chambre d'agriculture de Bretagne, LCA GO, FRCUMA Ouest, FRCIVAM, TRAME, FRAB, FRGEDA, IT du Réseau DEPHY, Conseil Régional et DRAAF Bretagne.



GROUPES DEPHY FERME

Action majeure du plan Ecophyto, le dispositif DEPHY, cofinancé par l'OFB, a pour finalité d'**éprouver, valoriser et diffuser les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires** tout en promouvant des **techniques économiquement, environnementalement et socialement performantes**, à partir d'un réseau national couvrant l'ensemble des filières végétales françaises et mobilisant toutes les parties prenantes du développement agricole, de l'enseignement, de

la recherche et du transfert en agriculture.

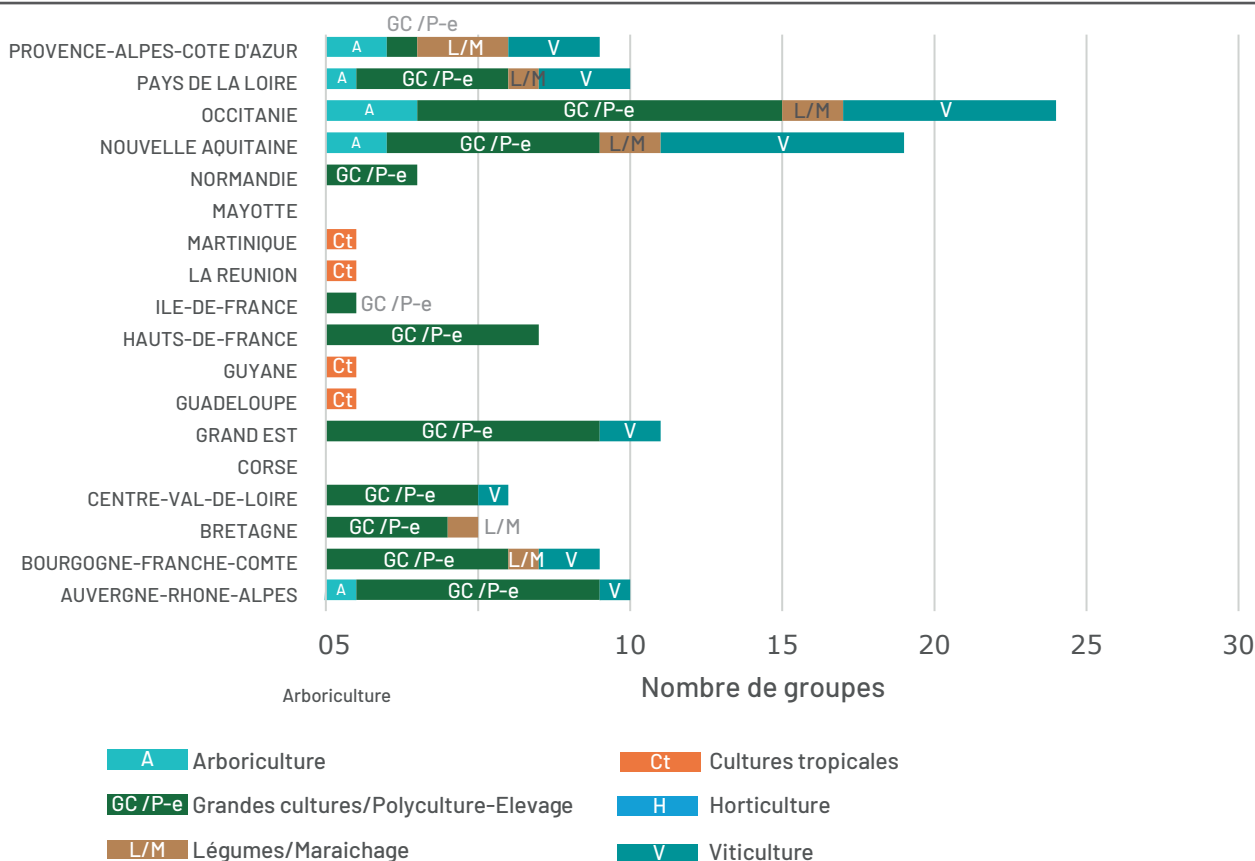
Les Chambres d'agriculture accompagnent **1317 agriculteurs** dans **118 Groupes DEPHY Ferme** en 2024. Ceux-ci sont répartis dans les filières Arboriculture, Cultures tropicales, Grandes cultures, Horticulteur, Légumes & Maraîchage et Viticulture.

Chaque groupe bénéficie d'un accompagnement par un conseiller à mi-temps (0,5 ETP par groupe). L'ensemble du travail des

117 ingénieurs réseaux (IR) équivaut à **58,5 ETP sur l'année 2024**.

La **Cellule d'Animation Nationale DEPHY** est en lien avec des relais territoriaux appelés « ingénieurs territoriaux » (abrégiés en IT) dont 15 sont des agents de Chambres d'agriculture (7,5 ETP), des conseillers/animateurs de collectifs appelés « ingénieurs réseaux » (abrégiés en IR), ainsi que des experts « filières », hébergés dans d'autres structures (ITA, INRAE, Cirad).

RÉPARTITION DES GROUPES DEPHY FERME ANIMÉS PAR DES CHAMBRES D'AGRICULTURE en 2024, par filières et par région (total de 118)





GROUPES « 30 000 »

Données collectées auprès de 74 départements

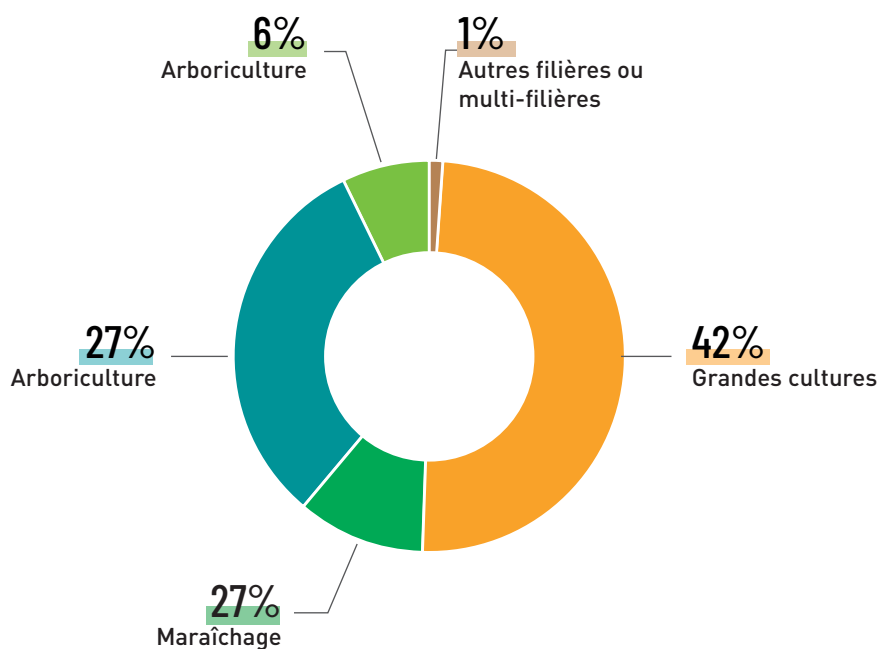
L'action 4 du plan Ecophyto II prévoit d'accompagner 30 000 exploitations dans leur transition vers des systèmes agroécologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques. Cette action concerne des collectifs d'agriculteurs, déjà constitués ou ayant l'intention de se former du fait de leur engagement dans la démarche. Les groupes volontaires répondent à un appel à propositions lancé chaque année par la gouvernance régionale du plan Ecophyto 2 ou par les agences de l'eau.

Chaque groupe, constitué de 10 à 20 agriculteurs, doit se mobiliser autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, décliné également à l'échelle de chaque exploitation. Ils peuvent être suivis par des animateurs ou des conseillers agricoles disposant de compétences reconnues notamment dans le conseil et l'accompagnement afin de mener à bien les projets du collectif et des agriculteurs, dans une démarche de transition agroécologique à bas niveau de

produits phytosanitaires.

Le dispositif « 30 000 » du plan Ecophyto II, cofinancé par les agences de l'eau, permet d'accompagner les exploitations dans leur transition vers des systèmes agroécologiques à faible dépendance en produits phytopharmaceutiques. L'objectif est de diffuser largement les pratiques innovantes économes en produits phytosanitaires et économiquement performantes, notamment éprouvées par le réseau DEPHY.

En 2024, les Chambres d'agriculture accompagnent 1 042 agriculteurs au sein de 85 groupes « 30 000 », mobilisant 15,4 ETP au sein des Chambres d'agriculture, soit environ 0,18 ETP par groupe d'agriculteurs



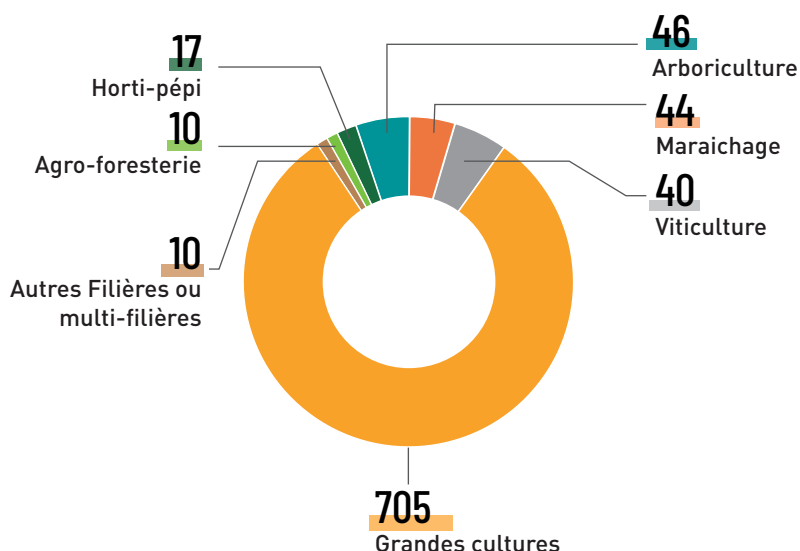


GROUPES GIEE

Données collectées auprès de 74 départements

Les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (« GIEE ») sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'Etat qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, dont les actions relèvent de l'agroécologie. Pour être reconnu « GIEE », il convient de répondre aux appels à projets lancés chaque année et dans chaque région.

En 2024, **72** groupes GIEE animés par les Chambres d'agriculture travaillent avec **872** agriculteurs tout ou partie sur le volet de la réduction des produits phytosanitaires, ce qui mobilise plus de **10,2 ETP**.



AUTRES COLLECTIFS ET GROUPES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Données collectées auprès de 74 départements

Les groupes animés par les Chambres d'agriculture permettent prennent en compte tout le système d'exploitation. C'est aux agriculteurs d'**améliorer la résilience ou la résistance des cultures et en conséquence de réduire les produits phytosanitaires**.

Les Chambres d'agriculture accompagnent, en 2024, 387 collectifs ou autres groupes de développement travaillant en partie sur les sujets de protection des cultures, mais qui ne sont pas financés spécifiquement

par la stratégie nationale Ecophyto, comme les groupes 30000, GIEE et DEPHY, avec 17 agriculteurs accompagnés en moyenne par groupe. Ces collectifs travaillent principalement sur les filières grandes cultures et polyculture élevage (286) ou viticulture (62).

Les agriculteurs sont accompagnés tout au long de la campagne sur la protection des cultures en favorisant la mise en place de la protection intégrée des cultures.

Les Chambres d'agriculture accompagnent, en 2024, **387** collectifs ou autres groupes de développement travaillant en partie sur les sujets de protection des cultures

1.3. Accompagnement dans les démarches agro-environnementales

1.3.1 AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)



Dans le cadre de sa stratégie 2019-2025, le réseau des Chambres d'agriculture s'est engagé à réaliser près de 40 000 accompagnements techniques en agriculture biologique (AB) sur l'ensemble du territoire. Cet engagement repose sur l'accompagnement des agriculteurs dans un projet sur le long terme et économiquement viable.

Plus de 450 conseillers en productions végétales, chargés de mission ou responsables des Chambres d'agriculture, accompagnent les agriculteurs bio et non bio dans des groupes métiers viticulture, arboriculture, maraîchage ou grandes cultures (ils ne sont pas forcément à plein temps sur l'accompagnement AB).

En 2024, 40 694 agriculteurs bio ont été accompagnés par les Chambres, toutes prestations confondues.

En productions végétales, on compte 16 stations en mixte AB et conventionnel et 8 stations conduites entièrement en agriculture biologique.

L'ensemble de ces stations travaillent sur les thématiques de réduction d'intrants, essais sur la protection des cultures, itinéraires techniques, qualité et performance des productions.

450 conseillers en productions végétales, chargés de mission ou responsables des Chambres d'agriculture, accompagnent les agriculteurs bio et non bio dans des groupes métiers

En 2024, 40 694 agriculteurs bio ont été accompagnés par les Chambres d'agriculture

1.3.2. LA CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE ET LA DÉMARCHE « HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE » (HVE)



Les Chambres d'agriculture se sont positionnées comme des actrices incontournables de la certification environnementale. Les efforts se concentrent surtout sur l'accompagnement vers le niveau 3, qui correspond à la Haute Valeur Environnementale (HVE), que ce soit par voie individuelle ou collective. L'expertise technique au sein des territoires améliore la qualité de l'accompagnement des agriculteurs dans l'obtention de leur certification.

Le label « Haute Valeur Environnementale » est un label créé et porté depuis 2012 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire qui permet de limiter l'utilisation d'intrants dans les sols,

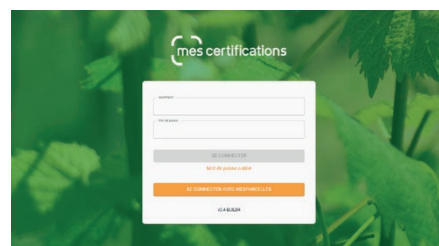
à la fois les produits fertilisants et les produits phytosanitaires, de promouvoir la biodiversité et de rationaliser l'irrigation. L'indicateur dédié permet de valoriser les bonnes pratiques liées à l'épandage des

produits phytosanitaires ainsi que l'utilisation de méthodes alternatives ou le recyclage des traitements des eaux d'irrigation.

Ainsi, en 2024, **4 707** prestations dédiées à l'accompagnement ou aux suivis des certifications ont été délivrées par les Chambres d'agriculture pour accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique.

Elles concernent les conseils liés à l'accompagnement vers HVE d'exploitations qui n'ont jamais été certifiées HVE et qui souhaitent s'engager (2 075 nouvelles exploitations), ainsi que les conseils de suivi des exploitations déjà certifiées HVE qui se préparent pour leur audit annuel de suivi (2 632 suivis).

Depuis 2019, plus de **35 000** formes d'accompagnement sur la certification environnementale ont ainsi été délivrées.



Le réseau des Chambres a également été à l'origine du développement de l'outil MesCertifications, couplé à MesParcelles, qui a été mis à jour avec la révision du référentiel et dont des formations sont prévues pour les conseillers. Une formation pour les conseillers est labélisée prioritaire pour le DAS 2 et est destinée à former de nouveaux conseillers sur l'accompagnement.

1.4. ACCOMPAGNEMENT SUR LES THÉMATIQUES DES CAPTAGES PRIORITAIRES

Données collectées auprès de 71 départements

	Nombre de collectivités ou aires/territoires accompagnés par les Chambres d'agriculture	Nombre d'agriculteurs conseillés sur les zones de captage prioritaire
TOTAL NATIONAL	576	11074
AURA	21	931
BFC	43	575
Bretagne	45	350
Centre Val de Loire	33	934
Corse	0	0
Grand Est	185	2757
Guadeloupe	NA	NA
Guyane	NA	NA
Hauts-de-France	21	NA
Ile de France	67	1100
La Réunion	0	0
Martinique	NA	NA
Mayotte	NA	NA
Normandie	46	780
Nouvelle Aquitaine	27	2770
Occitanie	44	262
Pays de la Loire	35	500
PACA	9	115





2. FORMATION DES AGRICULTEURS ET DES CONSEILLERS

La formation est un maillon essentiel de la transition des pratiques agricoles pour réduire l'usage et les impacts des produits phytosanitaires : former des agriculteurs pour leur permettre de s'approprier les stratégies de la protection intégrée des cultures, les pratiques et techniques pour réduire les usages et impacts ; mais aussi former des conseillers pour renforcer leur expertise technique et l'accompagnement d'agriculteurs dans une démarche de transition.

Les formations des agriculteurs sont proposées par les Chambres d'agriculture départementales et régionales. Resolia est l'organisme de formation des conseillers en Chambres d'agriculture. Son offre se renouvelle régulièrement sur la thématique de la transition phytosanitaire des systèmes de production pour coller aux besoins et attentes des conseillers, mais aussi s'adapter à l'évolution de la réglementation.

2.1. Formation des agriculteurs

Données collectées auprès de 85 départements



Les Chambres d'agriculture ont formé en 2024 plus de **18 195** agriculteurs sur des thématiques visant la réduction des produits phytosanitaires

C'est près de 5000 agriculteurs de moins qu'en 2023, malgré une augmentation du nombre de sessions de formations de près de 660.



Cette forte différence d'une année sur l'autre – visible dans le tableau page suivante – s'explique en partie avec les formations du Certiphyto, dont le nombre varie tous les ans, et un total de 13 848 Certiphyto (primo et renouvellement) délivrés en 2024 par les Chambres d'agriculture.



Nombre de sessions de formations délivrées par les Chambres d'agriculture sur les thématiques phytosanitaires, en 2021, 2022, 2023 et 2024 (données sur 85 départements)

	Nombre de sessions de formations délivrées par les Chambres d'agriculture sur les thématiques phytosanitaires, en 2021, 2022, 2023 et 2024 (données sur 85 départements).				
	2020	2021	2022	2023	2024
Formation Certiphyto Primo pour les agriculteurs	358	533	426	399	367
Formation Certiphyto Renouvellement (hors formations labélisées Ecophyto)	1 398	1 710	1 044	1 300	1 139
Formations labellisées Ecophyto par Vivéa	540	380	336	151	321
Autres Formations réalisées par la Chambre sur une thématique visant la réduction des produits phytosanitaires	451	342	355	459	539
TOTAL	2 747	2 965	2 161	1 699	2 366

	Nombre d'agriculteurs formés par les Chambres d'agriculture sur les thématiques phytosanitaires, en 2021, 2022, 2023 et 2024 (données sur 85 départements).				
	2020	2021	2022	2023	2024
Formation Certiphyto Primo pour les agriculteurs	3 047	4 864	4 028	4 259	3 466
Formation Certiphyto Renouvellement (hors formations labélisées Ecophyto)	15 053	19 898	12 700	18 108	10 382
Formations labellisées Ecophyto par Vivéa	4 392	3 546	1 896	1 496	1 477
Autres Formations réalisées par la Chambre sur une thématique visant la réduction des produits phytosanitaires	2 633	2 924	2 264	3 720	2 870
TOTAL	25 125	31 232	20 888	27 583	18 195

LES FORMATIONS CERTIPHYTO

Données collectées auprès de 85 départements

En 2024

Plus de **13 848** agriculteurs ont suivi une formation Certiphyto délivrée par un des **355** formateurs des Chambres d'agriculture

Ces **1 506** sessions concernent les **Certiphyto Primo (367)** et les **renouvellements (1139)**, **4 259** agriculteurs ont reçu leur premier Certiphyto, valable 5 ans.

Les Chambres d'agriculture délivrent 4 des 5 types de certificats : les Certiphyto décideur en entreprise soumise à agrément (DESA), le Certiphyto décideur en entreprise non soumise à agrément (le DENSA est le principal délivré), le Certiphyto opérateur et les conseillers sont également formés en interne pour le Certiphyto Conseil (formations réalisées par Resolia, voir 2.2 ci-après).

2.1.2. LES AUTRES FORMATIONS RÉALISÉES PAR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR UNE THÉMATIQUE VISANT LA RÉDUCTION DES USAGES ET DES IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Données collectées auprès de 85 départements

Les formations sur les thématiques liées à la limitation des usages et des impacts des produits phytosanitaires varient d'une région à l'autre. Plus de 100 exemples de formations construites et proposées par les Chambres d'agriculture en complément des offres déjà mentionnées plus haut ont été identifiées dans les 13 régions métropolitaines et à la Réunion.

Elles concernent la gestion des adventices, les pratiques alternatives, la réglementation, la limitation des intrants ou la maîtrise de ses itinéraires et outils. Des formations s'intéressent aux systèmes de cultures mais aussi au matériel adapté. Sur la **centaine d'exemples** de formations dispensées dans les Chambres d'agriculture, **19 s'intéressent directement à la question de l'application des produits et l'usage des pulvérisateur ou le machinisme** pour réduire les usages. Le recours à des produits à moindre impact est un aspect souvent mobilisé, avec 11 formations s'intéressent à l'**agriculture**

biologique ou les pratiques agroécologiques, 4 formations sur la **réglementation et la compréhension des molécules** et 6 formations sur la **certification environnementale** (HVE, Terravitis ou SME). On retrouve 8 formations spécifiques à la **reconnaissance des ravageurs de culture**. L'agronomie a une place importante avec 9 formations qui se concentrent sur les **rotations et les itinéraires techniques** et 8 formations sur **le travail et la vie du sol**. Quelques formations accompagnent également à l'agroforesterie, la gestion de la biodiversité ou bien la mise en place de MAE.

Plus de **2 870 agriculteurs** ont ainsi participé à **539 sessions de formation** (labellisées Ecophyto par Vivéa ou non) auprès des Chambres d'agriculture en 2024.

2.2. Formation des conseillers

Données collectées auprès de toutes les Chambres d'agriculture (données Resolia)

Le service de formation Resolia forme les salariés des Chambres d'agriculture et la protection des cultures fait partie du catalogue. En 2024, 174 stagiaires ont été formés au cours de 20 sessions, avec la moitié des formations et des stagiaires concernés par le Certiphyto Conseil, indispensable pour réaliser les prestations d'accompagnement des agriculteurs à la réduction des usages et des impacts des produits phytosanitaires.

Les deux tableaux ci-dessous montrent la formation des salariés de Chambres d'agriculture de 2019 à 2024, avec les nombres de stagiaires et de sessions organisées par Resolia.

	Nombre de conseillers formés					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Certiphyto conseil primo-accédant	34	34	55	35	54	25
Renouvellement Certiphyto conseil	37	60	112	228	100	61
Montée en compétence sur le CSP	NA	217	229	112	42	0
Formations thématiques phyto	131	37	81	76	72	78
TOTAL	202	348	477	451	268	174

	Nombre de sessions de formation					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Certiphyto conseil primo-accédant	4	4	5	4	5	3
Renouvellement Certiphyto conseil	5	7	12	17	10	7
Montée en compétence sur le CSP		21	23	12	7	0
Formations thématiques phyto	14	5	12	12	11	10
TOTAL	23	37	52	45	33	20

Nombre de sessions de formation et de conseillers ayant participé aux formations Resolia sur les thématiques liées à l'usage raisonné des produits phytosanitaires en 2022

De nombreuses formations thématiques sont proposées aux conseillers du réseau des Chambres. Le tableau ci-dessous présente celles réalisées en 2024 et proposées par le catalogue Resolia, interne au réseau, mais la formation des conseillers se fait également lors de participation à des journées techniques, des colloques ou salons, des réunions d'échanges entre pairs, ou bien grâce aux formations dispensées par des organismes externes mais non référencées dans ce rapport.

Nom de la formation	Participants	Sessions
Connaissance des adventices stade plantule : hiver - printemps	15	2
Connaître et favoriser les auxiliaires des cultures	14	1
Gérer des systèmes de cultures avec peu ou sans herbicides	12	1
Leviers agronomiques et reconception de systèmes de cultures	14	1
Obtenir le Certiphyto Conseil	25	3
Produits phytos : connaissance technique, réglementation et alternatives	26	3
Renouveler son Certiphyto Conseil	61 (dont 6 en viticulture)	7
Utiliser le biocontrôle en démarche de protection intégrée	7	2
Total général	174	20
Semis direct sous couvert permanent	2	1
Utiliser le biocontrôle en démarche de protection intégrée (ACTA)	6	2
Total général	268	33



3. COMMUNICATION ET TRANSFERT AUPRÈS DES AGRICULTEURS



L'enjeu du transfert est un élément central dans la diminution de l'usage des produits phytosanitaires. Les Chambres d'agriculture s'impliquent dans cette dynamique aussi bien dans la production de ressources techniques que dans le transfert aux conseillers et aux agriculteurs des pratiques et références technico-économiques éprouvées pour qu'ils le déploient.

3.1. Actions régionales de communication menées par les Chambres d'agriculture dans le cadre d'Ecophyto

Dans le cadre de leurs missions, les animateurs Ecophyto contribuent à la réalisation d'actions de communication. Une enveloppe financière est par ailleurs dédiée à ces actions dans le cadre de leur convention avec l'OFB.

Les actions de communication Ecophyto au fil des années en quelques chiffres clés :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'actions de communication Ecophyto	221	223	49	67	115	115	123	162
Nombre d'actions de communication Ecophyto pour lesquelles les Chambres d'agriculture sont porteuses de projet	74	96	39	49	94	95	89	109
Part des actions de communication portées par les Chambres d'agriculture	33%	43%	80%	73%	82%	83%	72%	67%

QUELQUES CHIFFRES SUR LES ACTIONS DE COMMUNICATION RÉALISÉES EN 2022 :

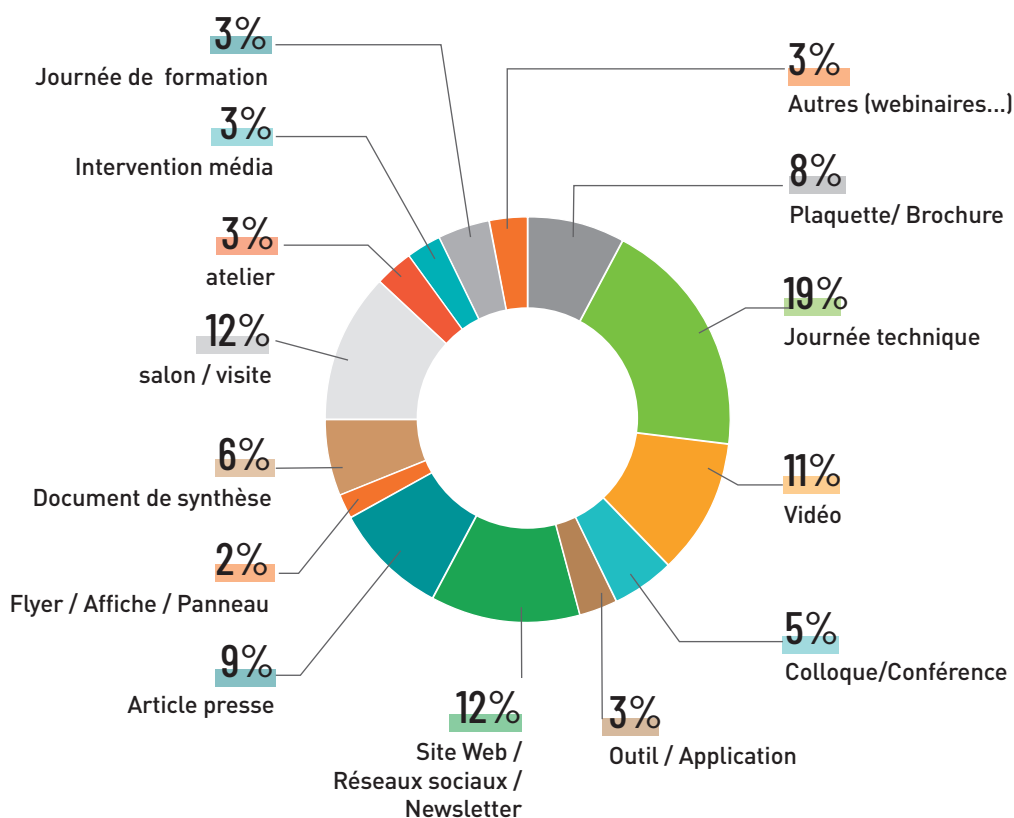
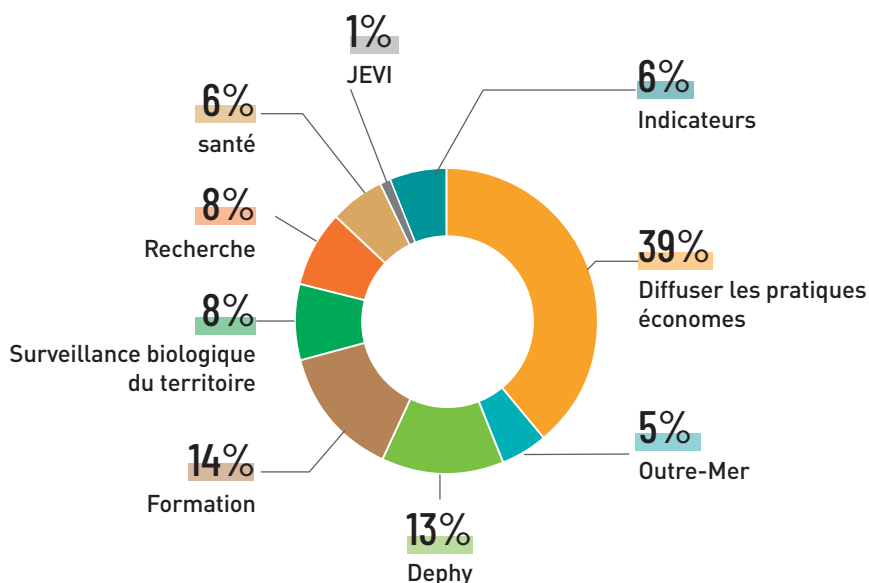
En 2024, on recense 162 actions de communication

En 2024, on recense 162 actions de communication financées via l'enveloppe de communication régionale Ecophyto ou par d'autres sources (AAP Massification, PRDAR, DRAAF...) et validées par la gouvernance régionale du plan. Le nombre moyen d'actions de communication par région en 2024 est de 9,5. Parmi ces 162 actions de communication, les Chambres d'agriculture font parties des porteurs de projet pour 67% d'entre-elles (109).



Les actions de communication peuvent être classées dans différents axes et objectifs du plan Ecophyto II+ : diffusion des pratiques économes, DEPHY, Surveillance Biologique du Territoire, Outre-mer, Formation, Santé, etc. Une action peut traiter plusieurs objectifs. Les supports de communication sont très diversifiés, afin de toucher un public large et varié : livret, site web, vidéo, journée technique, stand, webinaire, visite, etc...

Objectifs du plan Ecophyto rattachés aux actions de communication Ecophyto 2023 (une action peut traiter plusieurs objectifs)



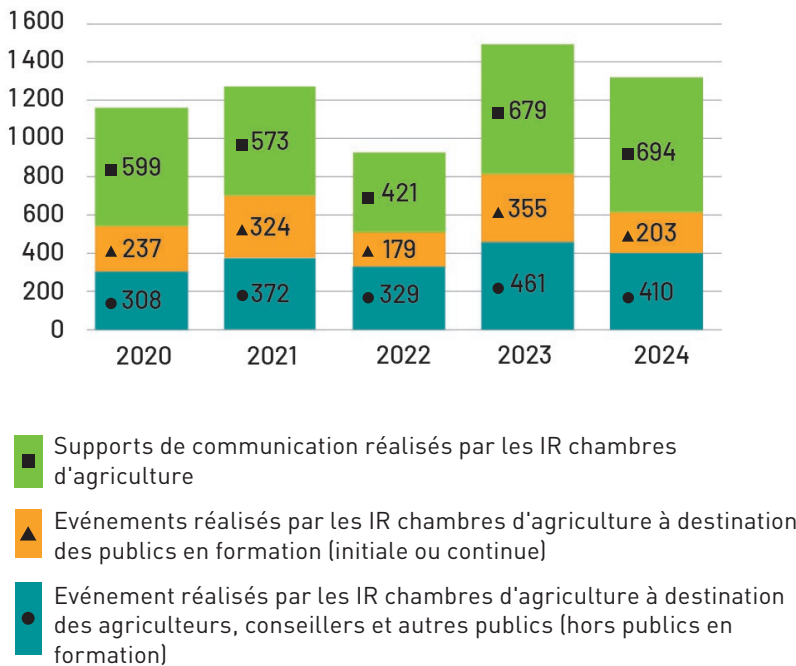
3.2. Actions de communication menées par les Chambres d'agriculture dans le cadre du réseau DEPHY FERME à l'échelle locale

Données collectées auprès de toutes les Chambres
(données sources : Réseau DEPHY Ecophyto – Compte rendu technique et financier 2024).

Dans le cadre de leurs missions, les Ingénieurs réseaux (IR) DEPHY doivent réaliser des actions de communication. Ainsi, les Ingénieurs réseaux DEPHY des Chambres d'agriculture ont réalisé 1307 actions de communication en 2024. 47% des actions réalisées correspondent à des événements : journées techniques d'échanges, visites de parcelles testant de nouvelles pratiques, etc. Au total, les IR estiment que ces événements ont touché environ 27 680 personnes dont 8 016 agriculteurs, 850 agriculteurs membres de groupes GIEE ou 30 000 et 3 044 conseillers agricoles hors réseau DEPHY et 4 750 personnes en formation

1 304

actions de communication
en 2024.



DE NOMBREUX DOCUMENTS SONT DIRECTEMENT PRODUITS PAR LES IR DES CHAMBRES D'AGRICULTURE
(SOURCE : COMPTES-RENDUS TECHNIQUES 2023 DES IR)

Plusieurs publications remarquables en 2024 :

 [Journée Transfert en Agriculture Accompagner les transitions, Partager les savoir-faire](#) : page EcophytoPIC dédiée et [livret de la journée](#).



11 fiches du recours au biocontrôle par culture

 [Le Podcast Graine de données](#), les [épisodes #16](#) sur les indicateurs de suivi, à [#21](#) sur la Fraise et le Melon, sont parus en 2024



Ep. # 16



Ep. # 21

 [Les webinaires DEPHY FERME](#), avec la fin de la [saison 1](#) et le début de la [saison 2](#)



Saison 1



Saison 2

 [Synthèse des bilans de campagne 2017 à 2023 du réseau DEPHY FERME Viticulture](#)



La CAN, conjointement avec l'animation nationale Ecophyto, la Chambre d'agriculture de La Réunion et les RITA, ont organisé le Séminaire Ecophyto InterDOM qui s'est tenu les 25 et 26 novembre 2024 au Cirad à Saint-Pierre (La Réunion). Ce séminaire, subventionné par la majeure partie par l'ODEADOM via des crédits OFB pour les outre-mer, a rassemblé une soixantaine de participants et une grande diversité d'acteurs impliqués dans la transition agricole en Outre-mer : agriculteurs, chercheurs, conseillers, représentants des ministères, structures techniques et institutions locales.

L'objectif de cet évènement était de faire avancer collectivement la mise en œuvre de la stratégie Ecophyto 2030 dans des territoires aux réalités bien spécifiques. Pendant deux jours, les échanges ont porté sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires sans compromettre la performance économique des exploitations.

Au programme : diagnostic territorial, recherche de solutions alternatives, accompagnement au changement de pratiques et mise en réseau des initiatives. Des temps forts comme les visites d'exploitation, les ateliers RITA, la présentation du projet PARSADA SA'IRA ou encore les retours d'expérience des agriculteurs engagés dans les réseaux DEPHY ont nourri les discussions.

Ce séminaire fut aussi l'occasion de mettre en avant les nombreux défis auxquels font face les DOM : conditions climatiques particulières, cultures sensibles, forte pression parasitaire, ou encore difficulté d'accès à certaines aides. Mais il a aussi révélé une forte dynamique locale, portée par l'engagement de terrain, la coopération et l'innovation.

3.3. Journées techniques

Données collectées auprès de 68 départements

Plus de **334** journées techniques, accueillant plus de **5 524** participants ont été organisées dans **81** départements en 2024.

Les thématiques varient d'une région à l'autre, mais on retrouve des thématiques communes, avec quelques exemples ici résumés :

- **Présentation des résultats** d'essais et de leviers agronomiques, notamment avec le réseau DEPHY ou GIEE
- **Visites de structures partenaires** (pépinières, laboratoires, stations expérimentales, coopératives)
- **Journées thématiques** : agroforesterie, vitipastoralisme, couverts végétaux, biocontrôle, fertilité des sols, génétique, désherbage d'automne ...
- **Utilisation d'auxiliaires et identification d'espèces**
- **Focus sur des itinéraires techniques**, dans des filières précises
- **Chantiers de plantation de haies**
- **Démonstrations et conseils pour des outils** : réglage pulvérisateur, entretien mécanique, désherbage
- **Visite d'exploitation ouverte au public** : étudiants, lycéens, grand public

Ces journées sont l'occasion de rassembler les conseillers et les agriculteurs et d'élargir à des partenaires économiques et à un public non agricole parfois. Les Chambres d'agriculture travaillent notamment avec l'association Contrat de Solutions dont certaines sont membres, dans l'organisation de journées multipartenaires, souvent adressées à des publics de lycées agricoles, pour partager sur les thématiques de protection des cultures, tout en adoptant des pratiques qui réduisent leurs impacts.



Quelques exemples de démarches locales :



ISÈRE SOIRÉE PULVÉ BY NIGHT

Le 19 septembre 2024, les conseillers Agro de la Chambre d'Agriculture de l'Isère ont organisé une soirée Pulvé By Night à destination de tous les agriculteurs du département.

La soirée s'est déroulée en deux parties. Une première partie de jour axée sur la démonstration de matériels de **désherbage mécanique innovant** et de **pulvérisation ultra localisée**. Et une seconde partie de nuit ayant pour but de comparer la **qualité de pulvérisation** des buses classiques et anti-dérive grâce à l'utilisation de fluorescéine et de lampes UV.

L'objectif de cet événement était d'**accompagner les agriculteurs** dans l'optimisation et la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.



AUDE LA LUTTE ALTERNATIVE CONTRE CRYPTOBLABES

Le changement climatique impacte ces dernières années le vignoble narbonnais de plein fouet. En plus des aléas climatiques, les viticulteurs sont contraints de s'adapter à l'arrivée de nouveaux ravageurs comme Cryptoblabes causant de nombreux dégâts à la fois qualitatifs et quantitatifs sur les récoltes. Devant la recrudescence de ces dégâts dans le vignoble de l'Aude, la Chambre d'agriculture de l'Aude s'est investie pour trouver des solutions de lutte alternative en menant des essais au sein deux Collectifs d'Agriculteurs Engagés : **le Groupe DEPHY du Narbonnais et le Groupe 30 000 Mont-Tauch**. Ces deux collectifs ont travaillé pour adapter les moyens de lutte alternative à leur contexte. Ils ont ainsi **organisé une journée le 29 octobre 2024**, sous la bannière commune **UNISSON**, pour présenter les résultats de 3 années d'expérimentation auprès de viticulteurs engagés.

Vous pouvez retrouver

[les productions issues de la journée organisée le 29 octobre 2024](#)



[la vidéo de l'événement](#)





4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Données collectées auprès de 68 départements

En 2024, hors DOM, **710** essais ont été conduits par les Chambres d'agriculture dont **131** en stations d'expérimentation et **704** chez des agriculteurs.

La conduite de ces essais mobilise près de **90 ETP** en Chambres d'agriculture (données sur 68 départements).

 Sur ces essais les Chambres d'agriculture ont organisé des visites pour diffuser les travaux et résultats issus de ces expérimentations.

Ainsi, ce sont plus de **441 conseillers et 3 898 agriculteurs** qui ont visité ces essais en 2024

RÉGION	Nombre d'essais sur une thématique visant la réduction des produits phytosanitaires			Nombre d'ETP impliquées dans les essais sur la thématique réduction des produits phytosanitaires	Participants à une visite d'essais	
	Réalisés en station d'expérimentation	Réalisés chez des agriculteurs	Nombre total d'essais (en station ou chez les agriculteurs)		Nombre de conseillers	Nombre d'agriculteurs
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	23	6	29	1	18	147
BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ	6	25	31	1,775	41	558
BRETAGNE	11	28	39	0	0	59
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	12	258	270	10,6	68	812
CORSE	7	0	7	5	8	6
GRAND EST	1	71	72	6,7	53	553
HAUTS-DE-FRANCE	6	21	27	13	52	378
ÎLE-DE-FRANCE	0	45	45	5	26	496
NORMANDIE	0	51	51	6	0	0
NOUVELLE-AQUITAINE	43	86	129	12	38	75
OCCITANIE	5	76	81	4	53	500
PAYS DE LA LOIRE	0	20	20	18	50	250
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	17	17	34	6,8	34	64
TOTAL NATIONAL (68 DÉP.)	131	704	835	90	441	3898

4.2 Projets R&D

En 2024, les Chambres se sont impliquées dans 54 projets de R&D nationaux et européens, en tant que cheffes de files ou partenaires, sur la problématique « gestion intégrée et utilisation durable des intrants et des ressources ».

Sur cette thématique de réductions des produits phytopharmaceutiques, parmi la cinquantaine de projets déposés dans lesquels les Chambres étaient impliquées, **20 projets ont été lauréats, 14 n'ont pas été retenus et 20 projets étaient encore en cours d'évaluation en 2024.**

Les **filières principales** des projets retenus sont **maraîchage, cultures pérennes** (arboriculture, viticulture...), **grandes cultures, élevage...**

Ces projets permettent de développer les partenariats entre Chambres d'agriculture et entre organismes de la R&D (régionaux, nationaux ou européen) et produisent des références techniques, économiques et environnementales qui alimentent le conseil, la formation et les outils numériques utilisés pour accompagner les conseillers agricoles et les agriculteurs.



4.3 Les expérimentations conduites dans le cadre de DEPHY EXPE

Au-delà de leur implication en tant que partenaires dans de nombreux projets, les Chambres d'agriculture portent des projets DEPHY Expe, avec notamment 3 projets qui touchent à leur fin en 2024 :



Xpe-GE (2019 - 2024),

sur l'évaluation des performances de systèmes de cultures en très fortes réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les contextes de grandes cultures et de poly- culture-élevage de la région Grand-Est



REDUCE (2018 - 2024),

sur la Réduction des HErbicides et Durabilité en Agriculture de Conservation en Occitanie



FAST (2019-2024),

porté par la Chambre d'agriculture des Vosges et centré sur les traitements de semences.



4.4 Projets R&D

Un élément clé de la stratégie Ecophyto 2030 est le lancement dès le deuxième semestre de 2023 d'un Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives de protection des cultures, abrégé **PARSADA**.

Le PARSADA se projette spécifiquement sur le **retrait futur de 75 molécules pivots de protection des plantes**. Il s'organise autour de 8 Task Forces :

- Grandes cultures ;
- Semences et plants ;
- Vigne ;
- Horticulture ;
- Fruits et légumes (frais et transformés) ;
- PPAM ;
- Cultures ultra-marines ;
- Agriculture biologique.

Une première vague avec 14 plans d'actions a été définie en octobre 2023, avec un Appel à manifestation d'intérêt qui a recensé +130 lettres d'intentions, puis un Appel à projets avec clôture en décembre 2024 sur cette première vague. L'analyse par un Comité Scientifique et Technique a permis une rédaction et un lancement des projets dans le courant de l'année 2024, avec un budget total de 143 millions d'euros sur cette première année. En 2024, 23 Chambres d'agriculture sont partenaires et engagées dans 15 projets lauréats.



Liste des projets dans lesquels des Chambres d'agriculture sont partenaires :

Agriculture Biologique Gestion des maladies fongiques :

- **PARICI EN BIO** :
Chambres d'agriculture France

Fruits & Légumes frais Gestion des adventices :

- **SOLAD-FL** : Normandie ;
Nord Pas De Calais.

Fruits & Légumes frais – Châtaigne :

- **MATCHA** : Occitanie ; Lot.
- **PROSPER** : Ardèche ; Lozère ;
Dordogne ; Lot ; Lot-et-Garonne ;
Corrèze.
- **CROC** : Ardèche ; Lozère ;
Dordogne ; Lot ; Lot-et-Garonne ;
Corrèze ; Occitanie.
- **CHATOFOR** : CRA Occitanie ;
Chambres d'agriculture de
l'Ardèche ; Chambres d'agriculture
de Corrèze.
- **RESILIANCE** : Ardèche, Dordogne,
Lot et Garonne, Lot, Occitanie,
Lozère

Fruits & Légumes transformés - Gestion de l'enherbement :

- **DECCLIC** : Loire

Fruits & Légumes transformés - Gestion des Lépidoptères :

- **ACOMPLI** : Bretagne

Grandes Cultures Désherbage graminées :

- **Gramicible** : CDAF, Normandie,
Bretagne, Ain, Isère, Rhône, Eure-
et-Loir, Indre, Loiret
- **Gramicombi** : Bretagne ;
Normandie ; Charente-Maritime
Deux-Sèvres

Horticulture - Gestion des thrips :

- **OM - Filière fruits et légumes -
Gestion des ravageurs** :
- **PARSITROP ANTILLES** :
GUADELOUPE
- **PPAM - Gestion des adventices** :
- **ADHEMAR** : Drôme,
Haute Provence

Vigne - Mildiou et black rot :

- **LEVIERS** : Gironde ; Pays De La
Loire
- **SAVOIR** : Gironde
- **TRANSFERT** : Gironde ; Pays de la
Loire ; Indre Et Loire ; Alsace ; Côte
d'Or ; Yonne ; Saône Et Loire ; Lot ;
Haute-Garonne ; Tarn ; Marne ;
Charente ; Charente maritime et
Deux Sèvres

Projets transversaux :

- **C4AP** : Chambre d'agriculture
France, Bretagne
(3 projets), Pays de la Loire
(3 projets), Normandie, Allier,
Bouches-du-Rhône,
Charente-Maritime/Deux-Sèvres,
Cher, Côte d'Or, Dordogne
(2 projets), Eure-et-Loir, Isère, Jura,
Loiret, Nièvre, Nord/Pas de Calais,
Oise, Hautes-Pyrénées, Somme,
Var, Yonne.
- **MOBACCLIM** : Ardèche ; Rhône ;
Vaucluse

4.5 Actions à l'échelle européenne

A l'échelle européenne, certains projets dont les Chambres d'agriculture sont partenaires, contribuent également à l'acquisition de connaissances et au développement de ressources pour compléter les travaux en cours sur la protection alternative des plantes ou des animaux et sur l'agriculture biologique (liste non exhaustive) :

DANS LE PROJET H2020 IPM DECISIONS (TERMINÉ EN 2024)

les partenaires ont développé une plateforme européenne donnant accès à une cinquantaine d'outils d'aide à la décision (OAD) pour lutter contre les bioagresseurs en productions végétales. Plusieurs OAD français, notamment Optiprotect et Decitrait, ont ainsi été présentés au consortium.

- **Thématique** : Création d'une plateforme européenne de systèmes d'aide à la décision pour la protection intégrée des cultures
- **Coordinateur** : ADAS (UK)
- **Début / fin** : 2019 – 2024
- **Autres partenaires français** : INRA, CIRAD, ESC Dijon-Bourgogne
- **Chambres d'agriculture engagées** : Chambres d'agriculture France, CRA Bretagne et CA Tarn-et-Garonne



[Site web du projet](#)

[Plateforme IPM decision](#)



DANS LE PROJET H2020 IPMWORKS (EN COURS),

le dispositif DEPHY Ferme est utilisé comme exemple pour créer des réseaux de fermes similaires dans d'autres pays européens. En France, les résultats sont capitalisés sur la plate-forme Ecophyto PIC.

- **Thématique** : Mise en place d'un réseau européen de fermes de démonstration sur la protection intégrée des cultures
- **Coordinateur** : INRAE (FR)
- **Début / fin** : 2020 - 2025
- **Autres partenaires français** : ACTA
- **Chambres d'agriculture engagées** : Chambres d'agriculture France, CRA Occitanie



[Plateforme ecophytopic](#)

[Site du projet](#)



DANS LE PROJET HORIZON EUROPE ADVISORY NET PEST (EN COURS)

les partenaires visent à créer un réseau européen de conseillers en protection intégrée des cultures pour accroître le partage de connaissances et de solutions innovantes afin de réduire l'utilisation et les risques liés aux pesticides dans l'UE.

- **Thématique** : Réseau européen de conseillers sur la réduction de l'usage des produits phytosanitaires
- **Coordinateur** : CONSULAI
- **Début / fin** : 2024 – 2028
- **Autres partenaires français** : Astredhor
- **Chambres d'agriculture engagées** : CRA Occitanie



[Site web du projet](#)





5. RÉFÉRENCES ET OUTILS POUR LES CONSEILLERS

5.1. Les bulletins de santé du végétal (BSV)



Données collectées auprès de tous les départements

Les bulletins de santé du végétal (BSV), diffusés gratuitement tout au long de la campagne culturale, donnent une indication sur l'état sanitaire des cultures. Ces bulletins sont réalisés en multi-partenarial entre acteurs agricoles, sur la base d'observations de terrain et de données de modèles épidémiologiques.

Ils invitent les agriculteurs à l'observation des bioagresseurs au moment opportun et lors des moments clés du développement des cultures. Ils apportent des éléments prédictifs permettant d'être dans l'anticipation et dans la protection intégrée des cultures. Enfin, ils permettent de rappeler les pratiques alternatives disponibles.

Le réseau d'épidémiosurveillance du BSV, piloté par les Chambres d'agriculture et s'appuyant sur de nombreux partenaires locaux, joue ainsi un rôle essentiel dans la réduction des usages de substances actives préoccupantes ainsi que dans la communication de méthodes alternatives non chimiques existantes.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
BSV produits et diffusés	2 734	2 718	2 722	2 650	2 583	2 550
Agriculteurs abonnés	26 000	79 000	60 000	42 000	94 350	105 740
Agents Chambres réalisant les observations	655	589	614	629	544	740
ETP observations	-	21	25	29	26	25
Animateurs filières Chambres	130	142	150	180	140	144
ETP animation + rédaction	-	17	20	22	25	23





Plus de **8 145** parcelles sont suivies par dans le cadre du Bulletin de Santé du Végétal. Ces observations permettent d'éditer les BSV qui informent régulièrement de l'état sanitaire des cultures, permettant ainsi d'informer sur les risques à surveiller.



En 2024, **2 550 BSV** ont été produits et diffusés à plus de **105 740 abonnés** (agriculteurs, conseillers, décideurs, etc.). Les BSV peuvent également être retrouvés en libre accès sur les sites des Chambres d'agriculture et des DRAAF.



740 agents de Chambres d'agriculture réalisent des observations de parcelles pour le suivi des bioagresseurs, représentant plus de 25 ETP. Ils représentent plus de la moitié des 1578 observateurs du réseau BSV national.

De plus, **144** agents de Chambres d'agriculture sont impliqués dans l'animation de réseaux d'observations par filière et la rédaction des BSV (appelés « animateurs filières »), ce qui représente plus de 23 ETP et la moitié des 283 animateurs filières au total.



L'animation inter-filière est réalisée dans l'ensemble des régions par **18** animateurs dans les Chambres régionales d'agriculture qui jouent un rôle central dans le fonctionnement de cette action qui associe en moyenne **70** partenaires par région.

Ce travail réalisé par les Chambres d'agriculture représente un financement de l'OFB à hauteur de **2 726 600 €** sur l'année 2024, et par les Chambres d'agriculture à hauteur de **1 827 700 €** sur fonds propres.

5.2. Outils dédiés au conseil et bulletins techniques

Données collectées auprès de tous les départements



En 2024,
plus de **10 500**
guides et bulletins techniques
ont été produits

Les Chambres d'agriculture éditent des bulletins ou des guides techniques régulièrement à destination des agriculteurs ou de certains partenaires.

En 2024, plus de 10 500 guides et bulletins techniques ont ainsi été produits. Ceux-ci apportent des éléments techniques réguliers, ponctuels, ou servent de ressources tout au long de l'année, en complément des guides techniques. **Certaines Chambres d'agriculture éditent des bulletins saisonniers, spécialisés par filière, et qui font le lien avec le Bulletin de Santé du Végétal.**



Près de **100**
accès ou sites
sont disponibles dans
le réseau des Chambres
d'agriculture

Ces documents techniques peuvent être partagés par abonnement (plus de 57 000 agriculteurs abonnés sur tout le territoire national), distribués lors de journées techniques, des formations (Certiphyto notamment) ou des accompagnements (CSP, conseil morte saison, etc.), ou bien relayées par des partenaires locaux (caves coopératives ou organisations de producteurs par exemple).

En complément de ces bulletins, diffusés sous format papier ou envoyé par mail aux agriculteurs, les **Chambres d'agriculture mettent à disposition sur leurs sites ou sur des sites dédiés des conseils culture numériques.** Près de 100 accès ou sites sont disponibles dans le réseau des Chambres d'agriculture.



RAPPORT ANNUEL DE L'ACTION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE SUR LA RÉDUCTION DES USAGES ET IMPACTS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

2024, action des Chambres d'agriculture

Crédit photo : Chambres d'agriculture / Gettyimages / Arekipa - F; Blasquez - Édité en juillet 2026